

REPUBLIQUE DU BENIN  
 -----  
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 -----

**DECRET N° 98-494 DU 19 OCTOBRE 1998**

chargeant Monsieur Félix Essou DANSOU,  
 ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique  
 de l'intérim de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES,  
 ministre de l'Environnement, de l'habitat et de  
 l'urbanisme pour compter du 19 octobre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
 CHEF DE L'ETAT,  
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 98-489 du 16 octobre 1998 chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, le garde des Sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme, de l'intérim du Président de la République pour compter du 16 octobre 1998 ;

**DECRETE :**

**Article 1er.** - Pour compter du 19 octobre 1998, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, le garde des Sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme, est chargé de l'intérim du ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme pendant l'absence de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES.

**Article 2.-** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 octobre 1998

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent, le garde des Sceaux, ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme, assurant l'intérim,

  
 Joseph H. GNONLONFOUN.-

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAMAC 2 MJLDH-MEHU 4